

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise SARL LEBLANC TP (ZI route de Couterne 53110 LASSAY LES CHATEAUX – 02 43 04 73 65 – contact@leblanctp.fr), sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public en stationnant un camion et une benne, afin de réaliser des travaux d'aménagement extérieur chez Monsieur et Madame HAUGUEL 28 rue du Docteur Ernest Poulain, du 12 septembre 2022 au 10 octobre 2022,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 - Afin de réaliser des travaux d'aménagement extérieur chez Monsieur et Madame HAUGUEL, l'entreprise SARL LEBLANC TP est autorisée à occuper le domaine public devant le 26, 28 et 28 A rue du Docteur Poulain en stationnant un camion et une benne, du 12 septembre 2022 au 10 octobre 2022.

ARTICLE 2 - Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur les places de stationnement situés devant le 26, 28 et 28 A rue du Docteur Poulain, afin de permettre le stationnement d'un camion et d'une benne.

ARTICLE 3 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles pendant ces travaux afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 4 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, mise en place par le demandeur qui devra prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pour la circulation des véhicules et des piétons.

ARTICLE 5 - Cet arrêté ne vaut pas autorisation au titre du code de l'urbanisme.

ARTICLE 6 - Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise SARL LEBLANC TP

Fait à LA FERTE-MACE,
Le 07/09/2022,
Le Maire,
Michel LEROYER

